

POLITIQUE

Démocratie : renforçons le droit à la participation des citoyens !

Publié le 13/07/2020 à 16:38



Tribune collective

Liste des signataires disponible à la fin du texte.



Nous, acteurs et analystes de la participation citoyenne et de la gouvernance publique, souhaitons que le droit à la participation soit élargi pour que cette pratique infuse plus largement dans la société et pour que de plus en plus de citoyens y participent.

Dans sa réponse aux membres de la Convention citoyenne pour le climat, le 29 juin 2020, Emmanuel Macron a rendu hommage à la qualité du travail conduit ainsi qu'à l'engagement rigoureux des 150 citoyens durant 9 mois : « *cette aventure démocratique et humaine qui constitue une première mondiale par son ambition et son ampleur* ». Les 150 citoyens tirés au sort ont travaillé à leur objectif de « *réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 10 ans* » sur un temps long : 7 week-ends de 2 jours et demi, 150 heures de dialogues en ligne organisés entre les sessions et des centaines d'heures de rencontres locales en plus des sessions. Un investissement à la hauteur de l'objectif initial.

La Convention citoyenne pour le climat, les résultats du second tour des élections municipales, la réforme du Conseil économique social et environnemental (CESE) et l'élargissement du portefeuille de Marc Fesneau à la participation citoyenne offrent toutes des perspectives prometteuses aux processus de démocratie participative en lien avec les décisions politiques.

INTÉRÊT CIVIQUE DE LA DÉMARCHE

Le système du tirage au sort est de plus en plus souvent privilégié. Il présente trois intérêts : avoir une représentation de la diversité de la population la plus large possible, aller chercher des personnes qui n'auraient pas envisagé de participer et donner une chance égale à toute personne de participer activement à la prise de décision collective.

Pour participer à une convention à grande échelle ou à une concertation locale sur des sujets importants, les citoyens participants, tirés au sort ou invités, ont besoin de dégager du temps physique et de la disponibilité d'esprit, qu'il s'agisse de personnes éloignées de l'emploi, de parents célibataires ou de cadres. Aujourd'hui, des salariés se voient parfois refuser des congés

par leur employeur ne comprenant pas l'intérêt civique de la démarche.

UN "STATUT" DE CITOYENS PARTICIPANTS ?

Cet engagement ne va pas non plus de soi. C'est pourquoi la reconnaissance plus formelle d'un « statut » de citoyen participant permettrait l'exercice effectif d'un droit à la participation, de toucher le plus de situations et de catégories sociales possibles et de libérer le temps nécessaire pour que les citoyens puissent s'investir sans contrainte sur une période donnée. Il ne s'agit pas de créer une « caste » de citoyens professionnels représentant les autres citoyens, mais bien de faciliter l'implication de chacun et la rotation des citoyens participants. Il s'agit d'en reconnaître la valeur, en l'inscrivant dans un cadre légal, comme c'est le cas du tirage au sort des jurés d'assises.

Cela pourrait aussi être une reconnaissance des compétences acquises, une expérience à valoriser dans une vie professionnelle, une contribution nécessaire et non-utilitariste au bon fonctionnement de la société au même titre que l'engagement des bénévoles associatifs (validation des acquis de l'expérience par exemple). Il permettrait enfin de reconnaître la qualité du temps consacré à des démarches d'intérêt général.

L'élaboration de ce statut serait une occasion de débattre, y compris par une délibération citoyenne : faut-il rendre obligatoire la participation en cas de tirage au sort ? Sur quelle base et à partir de quelle intensité et durée faut-il indemniser les citoyens ? Quelle valeur sociale pour le temps civique aujourd'hui ? Comment élargir les concertations aux étrangers résidents ? Quid des mineurs ?

SAISSONS-NOUS DES ASPIRATIONS DÉMOCRATIQUES

La crise sanitaire, économique et sociale est venue perturber les priorités des candidats au 2^{ème} tour des élections municipales. Dans les programmes, une place importante a été faite à la démocratie locale sous différentes formes : assemblées citoyennes, budgets participatifs, réunions publiques, consultations de corps intermédiaires etc. Des chercheurs ont récemment montré qu'il y a eu une assez forte corrélation entre l'attention portée pendant la campagne à l'enjeu démocratique et la participation électorale. S'il est trop tôt pour en mesurer durablement l'effet, il serait en revanche dommage de passer à côté de cet élan.

Profitions des possibilités qu'offrent l'organisation d'autres conventions citoyennes, la prise en main de ces sujets par de nombreux élus et les aspirations des Français en matière de participation issues du Grand débat national pour les aider à exercer cette capacité à délibérer. Et pourquoi pas, à l'aube de la conférence sur l'avenir de l'Europe, poursuivre ces réflexions au niveau européen? Un statut éphémère mais essentiel qui leur garantira d'être libérés de leur activité professionnelle le temps de leur mobilisation, de pouvoir garder l'anonymat nécessaire à la liberté de parole et la protection de leur vie privée, de reconnaître les compétences acquises, tout en étant justement indemnisés pour leur temps. Une condition indispensable à une participation de toutes et tous à des expériences délibératives pour de meilleures décisions politiques.

PREMIERS SIGNATAIRES :

Yves Mathieu, fondateur et co-directeur de Missions Publiques

Judith Ferrando, co-directrice de Missions Publiques

Antoine Vergne, co-directeur de Missions Publiques

Antoine Anderson, président de Particip'Action

Sophie Aouizerate, consultante - formatrice, Raisonances

Jacques Archimbaud, ancien vice-président de la CNDP, garant de concertations

Maxime Barbier, directeur associé Bluenove

Fanette Bardin, co-présidente de Démocratie Ouverte

Jean-Yves Boulin, sociologue, Université Paris-Dauphine

Antoine Brachet, directeur associé Bluenove

Anne Chevrel, consultante et fondatrice de Vox Operatio

Guillaume-Alexandre Collin, directeur associé Bluenove

Michel Crunenbergh, consultant

Dominique Desjeux, professeur émérite, Sorbonne

Virgile Deville, cofondateur d'Open Source Politics

Bastien Engelbach, responsable associatif

Frank Escoubès, co-fondateur et co-président de Bluenove

Charles Fournier, vice-président délégué à la transition écologique et citoyenne, à la

coopération de la Région Centre-Val de Loire

Magali Fricaudet, fonctionnaire territoriale et co-présidente de l'AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs)

Christophe Gay, co-directeur du Forum Vies Mobiles

Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne

Pierre-Yves Guihéneuf, délégué général de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne

Mathilde Imer, co-présidente de Démocratie Ouverte et membre du comité de gouvernance de la Convention Citoyenne Climat

Pascal Jarry, fonctionnaire territorial en Occitanie, directeur de la mission Démocratie participative/Egalité femmes-hommes au conseil départemental de Haute-Garonne

Bruno Lafosse, directeur général de l'agence Boréal

Sylvie Landrière, co-directrice du Forum Vies Mobiles

Erwan Lecoeur, sociologue – consultant

Armel Le Coz, co-fondateur et coordinateur de Démocratie Ouverte

Rémi Lefèbvre, politologue

Thierry Lepasant, conseiller municipal d'Angoulins

Patrice Levallois, co-auteur du jeu du Tao, auteur et producteur télé

Alexis Martin, maire adjoint de Nanterre à la démocratie et à la participation citoyenne

Olivier Merelle, directeur associé de Planète Citoyenne

Nathalie Meusy, juriste, organisatrice du premier débat citoyen sur l'espace en Europe

Camille Morio, maîtresse de conférences en droit public, Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye

François Mouterde, directeur associé de Planète Publique

Julien Neiertz, consultant, fondateur de Sphérik&Co

Gérard Perreau Bezouille, premier adjoint honoraire de Nanterre

Bernard Reber, philosophe, CNRS-Cevipof-Sciences Po

Alain Renk, architecte urbaniste, Laboratoire Host, Réseau 7 Milliards d'Urbanistes

Bolewa Sabourin, danseur et co-fondateur de l'association LOBA

Quentin Sauzay, co-président de Démocratie Ouverte

Martin Serralta, directeur du développement de l'Institut des futurs souhaitables

Benoit Simon, directeur associé de Planète Publique

Julien Talpin, chercheur en science politique au CNRS, co-directeur du GIS Démocratie et Participation

Antony Zacharzewski, président de The Democratic Society

LIRE AUSSI

Municipales : les villes locomotives de la démocratie

#DÉMOCRATIE
